

dans une atmosphère de paix et de stabilité. A cette fin, le Canada avait aussi accepté d'être membre, avec l'Inde et la Pologne, de la Commission internationale qui, en vertu des dispositions de ces accords, avait été chargée de surveiller l'exécution des engagements pris par les signataires. Lors de la conclusion de l'accord, après plus d'une année de négociations ardues, on espérait avoir créé des conditions favorables à la paix au Laos. Cette enquête de la Commission internationale a été faite par les seules délégations canadienne et indienne, la délégation polonaise s'étant refusée à y prendre part. Leur rapport démontre cependant que le Nord-Vietnam a violé des clauses importantes de la Déclaration de 1962 sur la neutralité du Laos de même que les articles 4 et 6 de son Protocole.

C'est la première fois que la Commission sur le Laos établit dans un rapport qu'une puissance signataire a commis des violations majeures des accords de Genève de 1962 sur le Laos. La Commission fait enquête maintenant au sujet d'un certain nombre de prisonniers nord-vietnamiens pris au Laos, de même qu'au sujet d'une allégation du Neo Lao Haksat communiste suivant laquelle des avions des Etats-Unis ayant leur base au Sud-Vietnam auraient bombardé et attaqué de diverses manières le territoire laotien.

Le gouvernement canadien, à la lumière de ces constatations, est vraiment préoccupé de cette série d'événements dans un pays dont la neutralité et l'intégrité ont été garanties solennellement par un accord international conclu librement par toutes les parties en cause.